

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2026 COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 9 juillet le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Bernard de MONTFALCON maire,

Présents : Bernard de MONTFALCON, Hugues BERTHET, Arnaud LEMAITRE, Annabelle GAUTIER, Stéphanie PELERIN, Estelle JOIRON, Geoffrey PERRIN-TOININ, Chrystelle PRIMARD, Philippe DELAGE, Martine PIVIER, Serge DEGONNE

Absents : Elodie UGNON-FLEURY (excusée), Béatrice LAPEYRE (excusée), Fabien GILLIN (excusé, Georges GUERREIRO donne pouvoir à Annabelle GAUTIER

Secrétaire de séance : Chrystelle PRIMARD a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

➤ PROJETS SOUMIS À DELIBERATION :

01-07-26	Validation du plan de financement prévisionnel par TE38 de la tranche 1 d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique route de la Sauge RD 28C Adopté par 11 voix pour et 1 abstention
----------	--

Le Maire,

Bernard de MONTFALCON

Le Maire,
Bernard de Montfalcon



MAIRIE de VELANNE 38620 Velanne	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--	--

SEANCE DU 9 JUILLET 2026
N° 01-07-26

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12
Date de la convocation		Date d'affichage
3 juillet 2026		

OBJET DE LA DELIBERATION
Validation du plan de financement prévisionnel par TE38 de la tranche 1 d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique route de la Sauge RD 28C

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 9 juillet le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Bernard de MONTFALCON maire,

Présents : Bernard de MONTFALCON, Hugues BERTHET, Arnaud LEMAITRE, Annabelle GAUTIER, Stéphanie PELERIN, Estelle JOIRON, Geoffrey PERRIN-TOININ, Chrystelle PRIMARD, Philippe DELAGE, Martine PIVIER, Serge DEGONNE

Absents : Elodie UGNON-FLEURY (excusée), Béatrice LAPEYRE (excusée), Fabien GILLIN (excusé, Georges GUERREIRO donne pouvoir à Annabelle GAUTIER

Secrétaire de séance : Chrystelle PRIMARD a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire expose que pour pouvoir permettre au syndicat TE38 de programmer en 2027 la première tranche de travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique route de la Sauge RD 28C, il est nécessaire de valider le plan de financement prévisionnel suivant, établi avec le concessionnaire ENEDIS et l'opérateur ORANGE:

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	181 497 €
2- le montant total de financement externe serait de	158 153 €
3- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage à TE38 s'élève à :	1 321 €
4- la contribution aux investissements s'élèverait à :	22 023 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maitre d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet présenté et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité

Le Conseil municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré par 11 voix pour et 1 abstention :

Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

✓ Dépôt en Sous-préfecture le :

7.6.5 Autres actes relatifs aux contributions au sein des groupements

✓ Affichage le :

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
Prix de revient prévisionnel : **181 497 €**
Financements externes : **158 153 €**
Participation prévisionnelle : 23 344 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **1 321 €**
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

Travaux sur réseau de Télécommunication

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	32 895 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	0 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	1 566 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	31 328 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Le Conseil municipal après avoir entendu cet exposé et

en avoir délibéré par 11 voix pour et 1 abstention :

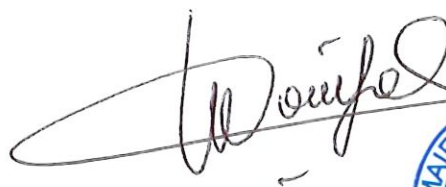
1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
Prix de revient prévisionnel : **32 895 €**
Financements externes : **0 €**
Participation prévisionnelle : 32 895 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **1 566 €**
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard de MONTFALCON



Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

✓ Dépôt en Sous-préfecture le : **22/07/26**

7.6.5 Autres actes relatifs aux contributions au sein des groupements

✓ Affichage le : **22/07/26**